



Bulletin

AED-AP-AVS-MI/SE  
SNES Aix-Marseille

# BULLETIN ASSISTANTS D'EDUCATION

---

**Janvier 2009 – n°1**

---

## SOMMAIRE

p.2

- Bilan des élections à la CCP
- Accompagnement éducatif

p.3

- Assistants pédagogiques : pour une clarification des mission
- Le point sur... les autorisations d'absence pour les concours et examens

p. 4

- Perspectives

---

**N'hésitez pas à photocopier ce bulletin et à le distribuer à tous vos collègues !!**

---

**Permanences AED AVS AP**  
les premiers et troisièmes  
mercredis du mois

SNES Aix-Marseille  
12, place du G<sup>al</sup> De Gaulle  
13001 MARSEILLE  
04.91.13.62.81 / 82  
[s3aix@snes.edu](mailto:s3aix@snes.edu)

## **Les assistants d'éducation prennent la parole !**

51% des assistants d'éducation de notre académie se sont rendus aux urnes le 2 décembre dernier pour donner à la FSU 49.5% des voix, soit 785 surveillants qui placent dans les élus de la nouvelle commission leurs attentes mais aussi leurs espoirs.

Attentes, car il faudra tendre vers un vrai statut d'étudiant-surveillant, qui concilie le nécessaire besoin de travailler et l'obligation de continuer ses études pour construire son avenir, il faudra également tendre vers l'abolition de la gestion locale de nos contrats : les chefs d'établissement ne doivent pas être nos DRH, cela représente trop de risques et pas assez d'indépendance. Nous voulons un retour à une gestion rectorale des assistants d'éducation. Mais l'attente est également grande de voir enfin tous nos droits respectés, que ce soit sur notre temps de travail, nos pauses, nos absences pour examen ou concours. Pour cela nous organiserons prochainement une formation destinée à expliquer au plus grand nombre comment mieux défendre les intérêts de notre statut.

Aujourd'hui, le mouvement des assistants d'éducation est dans une dynamique : conscients qu'il ne faut plus subir la pression et les chantages des potentats locaux, nous sommes sûrs de notre force et capable de notre volonté d'aboutir à être mieux considérés et plus écoutés. La nouvelle commission consultative paritaire sera celle de TOUS les assistants d'éducation, elle sera une plateforme officielle de nos revendications mais aussi la garante de la défense de chacun.

**Le 2 décembre dernier nous avons pris la parole, gardons-la !**

*Le collectif assistants d'éducation du SNES-FSU*

## Bilan des élections et liste des élus FSU à la CCP des Assistants d'éducation

Lors des élections du 2 décembre dernier, 1752 surveillants, AED, AP, AVS inscrits sur les listes se sont déplacés aux urnes, soit une participation de 51,06%. Avec 785 voix et 49,6% des bulletins exprimés, le SNES-FSU obtient 4 sièges sur les 5 de la Commission Consultative Paritaire surveillance et accompagnement. Il est toutefois à noter la présence de près de 10% de bulletins nuls dus essentiellement à la grande ressemblance des bulletins des deux CCP.

La Commission Consultative Paritaire est compétente, comme indiqué dans l'arrêté du 7 mars 2008 article 21, pour les décisions individuelles relatives aux licenciements et aux sanctions disciplinaires, et peut être consultée pour toute question d'ordre individuel relative à une situation professionnelle entrant dans le champ de la commission. Elle peut par exemple être consultée sur les refus d'accorder un congé ou un temps partiel. Cette liste n'est pas exhaustive : toutes les questions sont donc

envisageable dès lors qu'il s'agit de questions individuelles. (cf. BO n°28 du 10 juillet 2008)

Suite à la réunion du mardi 9 décembre 2008 visant à désigner les représentants SNES-FSU à cette commission, une liste a été établie dans un souci d'avoir une représentativité de tous les contrats et départements de l'académie.

Les représentants titulaires sont donc :

- Ange SOUALEM (AED)
- Mélody MARTIN (AED)
- Damien SOLARI (AVS-i)
- Nesrine ZIANE (AED)

Les suppléants sont :

- Sabah RABEHI (SE)
- Alain AMAR (SE)
- Badia BOUDRAA (AED)
- Alexandre Mendoza (AP)

---

### L'accompagnement éducatif : valorisant mais peu payé et fiscalisé !

Depuis la rentrée 2008 et la généralisation du dispositif d'accompagnement éducatif, le SNES constate que de nombreux assistants d'éducation sont obligés d'effectuer cet accompagnement en dehors de leur temps de service avec promesse de récupération. L'excuse la plus souvent invoquée serait que les assistants d'éducation n'auraient pas droit à des heures supplémentaires : faux. Depuis la mise en place de ce dispositif, nous pouvons prétendre à des heures supplémentaires, payées 15.84 euros brut et fiscalisées, ce qui crée une inégalité de fait avec les personnels d'enseignement, qui eux voient leurs heures défiscalisées.

L'inquiétude est également grande de voir ces heures utilisées pour compenser les suppressions de postes et donc d'heures de cours. Le cas se produit dans nombre d'établissements où les assistants pédagogiques, qui travaillent en priorité sur ce dispositif, sont amenés à gérer des classes entières. Ils n'ont ni la formation nécessaire ni le salaire adéquat !

Nous revendiquons la possibilité pour les assistants d'éducation de refuser de faire ces heures même dans leur temps de service si elles ne sont pas payées en heures supplémentaires, mais nous voulons aussi une défiscalisation pour inciter les collègues à y participer dans un cadre réglementé d'aide et de soutien (en groupe très réduit) et par là même améliorer leur faible salaire. Nous voulons revaloriser nos missions, mais nous voulons également la juste rémunération pour notre investissement au service de la réussite de tous les élèves.

Ange Soualem

## Assistants pédagogiques : Pour une clarification des missions !

Depuis 2006 et le recrutement massif d'assistants pédagogique, ces derniers ne bénéficient pas de missions clairement définies et sont souvent utilisés pour boucher les trous tantôt à la vie scolaire, tantôt pour assurer des heures cours ou encore pour faire de l'administratif. Nombre de collègues nous ont fait remonter des situations où ils sont obligés de remplacer des professeurs absents, sans que l'administration prenne en compte la compétence exigée pour de telles missions, sans parler des nombreux abus comme le suivi des PPPRS ou des DP6, qui nécessitent une réelle formation.

Pour le SNES les assistants pédagogiques doivent voir leur missions précisées : aide aux élèves en difficultés en petits groupes, aide aux devoirs après les cours dans un cadre réglementé (accompagnement éducatif) et rémunéré en heures supplémentaires. Mais ces interventions ne peuvent se faire sans préparation, aussi nous revendiquons l'application, pour tous les assistants pédagogiques, du crédit-temps de préparation de 100 heures mis en place dans ce but , comme précisé dans la circulaire 2005-1194 [voir ci-contre], mais peu souvent accordé. Aussi, il s'agit d'agir collectivement pour obtenir à chacun le respect de ses droits. Les assistants pédagogiques ne sont pas des assistants d'éducation au rabais ; qualifiés, ils sont utiles au déroulement de la scolarité des élèves les plus en difficulté, encore faut-il leur donner les moyens de leurs actions.

### Le temps de préparation des AP

L'article 2 de la circulaire 2005-1194 précise que « le service des [assistants pédagogiques] peut comporter un temps de préparation des interventions auprès des élèves à concurrence d'un maximum de cent heures pour un mi-temps ».

Pour le SNES ce temps de préparation doit être déduit d'office du temps de service de tous les assistants pédagogiques pour une aide de qualité auprès des élèves.

Faites remonter vos demandes à vos chefs d'établissement.

### Le point sur...

#### LES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR CONCOURS ET EXAMENS

Depuis la création en 2003 du statut d'assistant d'éducation, coexistent plusieurs régimes en ce qui concerne les congés d'examens.

Au départ, ce nouveau statut ne donnait droit qu'à l'accord des seules journées de concours et d'examen « *sous réserve des nécessités de service* » ce qui a donné lieu à des refus de la part de chefs d'établissement. Toutefois, depuis avril 2008, le SNES-FSU a obtenu du ministère une modification de cet état de fait et l'amendement du texte de loi.

**MI-SE** Autorisation d'absence les jours de concours et d'examens, ainsi que **4 jours** de préparation **par session**.

**AED** Autorisation d'absence pour examen et concours qui couvre **au moins la durée de la session augmentée de deux jours de préparation**, sans récupération.

Il est à noter que ces autorisations s'ajoutent au *crédit heures de formation*.

Par ailleurs, une circulaire à l'attention des recteurs insiste sur « *la nécessité de réserver à des circonstances tout à fait exceptionnelles les refus opposés à de telles demandes d'autorisation d'absence* ».

cf. Circulaire n° 2008-108 du 21 septembre 2008

## PERSPECTIVES...

### CRISE SOCIALE : Face aux malaises, une solution, la mobilisation.

Tous en grève le 29 janvier !

8 organisations syndicales ( CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA, FO, CFTC ) appellent à une journée interprofessionnelle de grève et de manifestations dans tout le pays pour montrer notre détermination face aux non-solutions proposées par le gouvernement pour faire face aux plans sociaux qui se multiplient et à la casse du service public toujours plus présente. Dans l'éducation nationale il s'agira de montrer à Xavier Darcos que sa réforme du lycée, sous couvert de rénover une institution n'est ni plus ni moins qu'un sauvage plan de réduction de postes. Il s'agira aussi de montrer notre mécontentement face à la baisse de postes proposés aux concours de l'enseignement pour la session 2009.

Nous appelons tous les AED et MI/SE à se joindre au mouvement et à la manifestation qui suivra, de façon à montrer, par notre mobilisation, notre poids et notre force.

Il s'agira d'enclencher un mouvement de revendications catégorielles propres à nos statuts ( pérennisation des emplois d'AVS, retour à un statut de surveillant-étudiant amélioré ). Ce n'est qu'ensemble que nous arriverons à obtenir plus et mieux, pour notre catégorie mais plus globalement pour tous les salariés.



### Les sections départementales

- **Bouches-du-Rhône**  
12, place du Général De Gaulle 13001 Marseille 04.91.13.62.81/82
- **Vaucluse**  
116, rue Carreterie 84000 Avignon 04.90.86.47.68
- **Alpes de Haute-Provence**  
Immeuble des Enseignants – Clubières 04600 Saint-Auban 04.92.64.29.15
- **Hautes-Alpes**  
Bourse du Travail – Place Grenette 05000 Gap 04.92.51.26.59

### Prenez contact avec le SNES !!



A renvoyer à  
SNES Aix-Marseille  
12, place du G<sup>nl</sup> De Gaulle  
13001 Marseille

ou à déposer dans le casier  
du représentant SNES de  
votre établissement

Nom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Tél. : .....

Mail : .....@.....

Statut :  Mi-Se  AED

Établissement d'exercice : .....

Ville : .....

Prénom : .....

Je désire me syndiquer au SNES  
Montant de la cotisation pour les  
surveillants : 36,50 euros / an pour  
tous, plein-temps et mi-temps,  
AED et MI-SE.  
(possibilité de paiement par prélève-  
ment automatique étalé sur plusieurs  
mois)